

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 octobre 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie le 10 octobre 2023 à 19 h, sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire
Mme Joy Davies, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée

Sont aussi présentes :

Mme Danielle Chevrette, directrice générale par intérim
Mme Alexandra Vigneau, greffière

Quelque quinze personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Antonin Valiquette, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

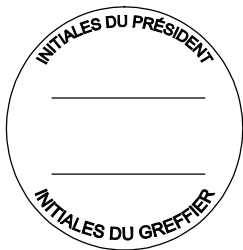
CM2310-0815

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
 - 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues les 6 et 12 septembre 2023
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 octobre 2023

- | | |
|-------|--|
| 7.1.1 | Approbation des prévisions budgétaires 2024 – Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine |
| 7.2 | Services administratifs et trésorerie |
| 7.3 | Ressources humaines |
| 7.3.1 | Renouvellement de l'entente de partage avec la ville de Grande-Rivière – Directeur du service de sécurité incendie et de la sécurité publique |
| 7.4 | Travaux publics |
| 7.5 | Sécurité publique |
| 7.6 | Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme |
| 7.6.1 | Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants révisée – Fonds régions et ruralité (volet 2) |
| 7.6.2 | Politique Municipalité amie des aînés (MADA) – Création d'un comité de pilotage |
| 7.7 | Loisir, culture et vie communautaire |
| 7.7.1 | Renouvellement de l'entente de soutien financier 2024-2026 – Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine, Arrimage |
| 7.8 | Infrastructures et bureau de projets |
| 7.9 | Réglementation municipale |
| 7.9.1 | Adoption du Règlement n° CM-2023-06 modifiant le Règlement d'imposition n° CM-2023-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2023 |
| 7.9.2 | Adoption du Règlement n° CM-2023-07 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine |
| 7.9.3 | Dépôt du registre – Règlement n° CM-2023-09 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition de trois camions dix roues munis d'équipements de déneigement et un emprunt de 1500 000 \$ remboursable en 12 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt |
| 8. | Affaires diverses |
| 9. | Période de questions |
| 10. | Clôture de la séance |



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 octobre 2023

CM2310-0816

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues les 6 et 12 septembre 2023

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues les 6 et 12 septembre 2023.

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2310-0817

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 29 août au 25 septembre 2023 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 2 183 946,83 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

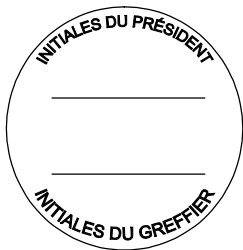
ADMINISTRATION

CM2310-0818

Approbation des prévisions budgétaires 2024 – Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le 2 octobre dernier, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine a fait parvenir au conseil de la Communauté maritime ses prévisions budgétaires pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Régie doit soumettre ses prévisions budgétaires aux MRC qui en sont membres pour approbation;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 octobre 2023

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver les prévisions budgétaires 2024 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine telles qu'elles ont été déposées.

RESSOURCES HUMAINES

CM2310-0819

Renouvellement de l'entente de partage avec la ville de Grande-Rivière – Directeur du service de sécurité incendie et de la sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie et de la sécurité publique de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime a quitté ses fonctions à l'automne 2022;

CONSIDÉRANT QUE depuis, la direction du service d'incendie est assurée à même une entente de partage de services avec la Ville de Grande-Rivière et que cette entente vient à échéance le 20 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité de renouveler cette entente selon les mêmes modalités afin d'assurer la continuité du partage temporaire des services du directeur de son service de sécurité incendie, lesquels sont déjà partagés avec la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont été entreprises entre la Municipalité des Îles-de-la Madeleine et la Ville de Grande-Rivière;

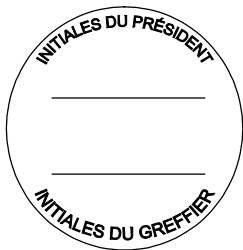
CONSIDÉRANT QUE l'intégration du nouveau directeur du service des incendies pourra être effectuée au courant de l'automne 2023, en raison du processus d'immigration;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'allouer un montant de 14 883,33 \$, à même le budget de fonctionnement, relativement au partage temporaire des services du directeur de sécurité incendie de la Ville de Grande-Rivière, et ce, pour une durée de deux (2) mois, avec possibilité de prolongation;

d'autoriser le maire, Antonin Valiquette, et la direction générale par intérim, Danielle Chevrette, à signer pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, l'entente de renouvellement rédigée à cette fin avec la Ville de Grande-Rivière, ainsi que tout document afférent à cette entente.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 octobre 2023

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

CM2310-0820

Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants révisée – Fonds régions et ruralité (volet 2)

CONSIDÉRANT QU' en mars 2020, la Communauté maritime a signé l'Entente relative à la gestion du Fonds régions et ruralité (volet 2) qui stipule que la Communauté maritime doit adopter une politique de soutien aux projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime dispose d'une telle politique depuis 2016, laquelle fait l'objet d'une révision et de rapports rendus publics annuellement par l'administration municipale;

CONSIDÉRANT l'impact structurant engendré par cette politique au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE l'administration recommande l'adoption de la nouvelle politique avec quelques modifications;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter la Politique de soutien aux projets structurants dans le cadre du Fonds régions et ruralité (volet 2) telle qu'elle a été révisée.

CM2310-0821

Politique Municipalité amie des aînés (MADA) – Création d'un comité de pilotage

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) - Volet 1;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme, la Communauté maritime désire réaliser la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux engagements liés à la subvention du ministère, un comité assurant le pilotage de la mise à jour de la politique MADA doit être mis en place;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 octobre 2023

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de nommer les personnes suivantes à titre de membre du comité de pilotage :

- Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima;
- Joy Davies, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île;
- Monica Poirier, directrice du loisir de la culture et de la vie communautaire;
- Marie-Christine LeBlanc, cheffe de section – Développement territorial;
- Félicia Beaulac-Labelle, agente de développement territorial;
- Jeanne Poirier, directrice du Centre d'action bénévole des Îles-de-la-Madeleine;
- Andréanne Roy, organisatrice communautaire – CISSS;
- Véronique Chiasson, coordonnatrice – Équipe de développement social;
- Candace Aitkens, H&SS Program Manager – CAMI;
- Réjeanne Jomphe, présidente de secteur - Club des 50 ans et plus;
- Francine Cyr, présidente du conseil sectoriel Îles-de-la-Madeleine – AREQ.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CM2310-0822

Renouvellement de l'entente de soutien financier 2024-2026 – Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine, Arrimage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le 8 octobre 2002 la Politique culturelle des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE cette politique atteste du caractère essentiel des arts et de la culture, ainsi que de leur impact tant sur la vitalité culturelle de l'archipel que sur l'affirmation de l'identité individuelle et collective;

CONSIDÉRANT QU' elle atteste également que la culture est un bien collectif et que d'y avoir accès constitue pour les citoyens un droit fondamental;

CONSIDÉRANT QUE cette politique commande une prise en charge publique et collective du développement culturel sur le territoire de l'archipel et identifie le rôle crucial et structurant que la Municipalité des Îles et la Communauté maritime doivent jouer à cet égard;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 octobre 2023

CONSIDÉRANT QUE pour jouer ce rôle, la Municipalité des Îles et la Communauté maritime doivent pouvoir compter sur la présence au sein de la communauté, d'organismes mandataires représentatifs et dynamiques associés dans la réalisation des objectifs de cette politique, tels qu'Arrimage;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de concertation Arrimage, créé en 1990, dont la mission est de veiller à l'épanouissement et au rayonnement des arts de la culture sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, poursuit des mandats de relais d'information, de service-conseil et de planification en matière de développement des arts et de la culture, de consultation et de représentation des intérêts des artistes et des organismes culturels et artistiques et de promotion des réalisations de ces milieux, contribuant ainsi à développer le tourisme culturel et à diversifier l'économie sur l'archipel;

CONSIDÉRANT QU' à ce titre, la corporation joue le rôle d'un conseil régional de la culture sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, sans être reconnue ni financée comme tel par le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît la mission d'Arrimage au sein de notre communauté et qu' elle lui confie régulièrement des mandats de développement culturel découlant d'objectifs convenus avec son principal partenaire, le ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de son Entente de développement culturel;

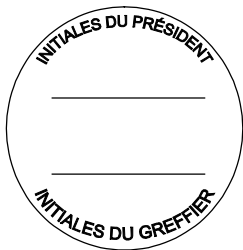
CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime attribut à Arrimage la représentation du secteur culturel à titre de membre du Forum des partenaires et reconnaît sa contribution au développement du secteur des arts et de la culture sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le protocole de soutien pluriannuel établi entre la Municipalité des Îles et Arrimage prenait fin le 10 septembre 2023 et de la nécessité de renouveler ce protocole d'entente pour les années 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil d'administration de la corporation le 26 avril 2023, de son souhait que soient maintenus les services locatifs et techniques offerts par la Municipalité des Îles et la demande d'un rehaussement de son financement qui mettrait à contribution la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 octobre 2023

d'autoriser le renouvellement du protocole d'entente entre la Municipalité et la Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine, Arrimage pour une période de trois ans, soit pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026;

de reconduire l'entente de soutien locatif et technique offerte en services pour la même période, tel qu'elle est libellée dans le protocole d'entente 2018-2023 et ce, en ajustant la valeur locative aux taux de l'année en cours;

d'augmenter le financement récurrent à la mission de l'organisme de 15 000 \$ à 30 000 \$ annuellement;

de bonifier le montant réservé annuellement à même les fonds de l'Entente de développement culturel (EDC) conclue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour l'octroi de mandats spécifiques de développement culturel au plus petit montant entre 18 000 \$ ou à 15 % de l'enveloppe disponible, sous réserve des nouvelles modalités financières de l'Entente, à conclure avec le MCCQ en 2024;

d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Monica Poirier, et la directrice du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Annie Lebel, à signer le protocole d'entente rédigé à cette fin.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM2310-0823

Adoption du Règlement n° CM-2023-06 modifiant le Règlement d'imposition n° CM-2023-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2023

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté maritime a adopté le Règlement d'imposition n° CM-2023-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2023 lors de la séance ordinaire du 14 février 2023;

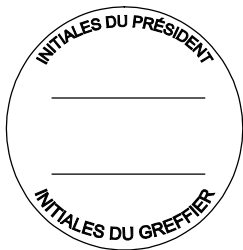
ATTENDU QUE pour des raisons d'efficacité administrative, le conseil entend retirer les dispositions concernant la tarification des biens et services du règlement établissant les taux de taxes;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2023;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 octobre 2023

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement portant le numéro n° CM-2023-06 intitulé
« Règlement modifiant le Règlement d'imposition n° CM-2023-01
décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour
l'année financière 2023 »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout
au long reproduit.

CM2310-0824

Adoption du Règlement n° CM-2023-07 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté maritime a adopté le
Règlement d'imposition n° CM-2023-01 décrétant les
différents taux de taxes, compensations et permis pour
l'année financière 2023 lors de la séance ordinaire du
14 février 2023;

ATTENDU QUE pour des raisons d'efficacité administrative, le conseil
entend retirer de ce règlement toutes les dispositions
concernant la tarification des biens et services et
adopter un nouveau règlement de tarification;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment
donné et que le projet de règlement a été présenté lors
de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2023;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à
tous les membres du conseil au moins 72 heures avant
la présente séance;

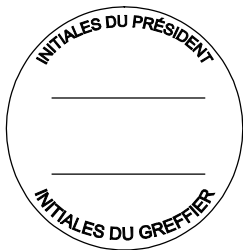
ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont
été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement portant le numéro n° CM-2023-07 intitulé
« Règlement établissant la tarification applicable pour les biens, services et
activités offerts par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout
au long reproduit.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 octobre 2023

CM2310-0825

Dépôt du registre – Règlement n° CM-2023-09 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l’acquisition de trois camions dix roues munis d’équipements de déneigement et un emprunt de 1 500 000 \$ remboursable en 12 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT la procédure d’enregistrement tenue les mardi et mercredi 26 et 27 septembre dernier au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, au point de service de L’Île-du-Havre-Aubert ainsi qu’au bureau de la Municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d’enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime prenne acte du dépôt du certificat du résultat de la procédure d’enregistrement relative à l’approbation du règlement n° CM-2023-09 ainsi que de l’attestation de la lecture dudit certificat par la greffière, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM2310-0826

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 23.

Antonin Valiquette, maire

Alexandra Vigneau, greffière